



Opposition administrative

Par **Sandra Besia**, le **26/10/2017** à **20:43**

Bonjour,

Le 24/10/2017, mon ancien employeur me transmet une opposition administrative. Mal scanné, le document ne contient qu'une page sur deux et certaines informations sont manquantes. L'employeur n'a pu me fournir le document complet.

Je téléphone au numéro indiqué sur le document pour avoir des informations complémentaires. Un bordereau de situation m'est transmis. Depuis, impossible de joindre le service concerné malgré plusieurs appels.

Je n'ai jamais reçu les PV initiaux des infractions majorées mentionnées.

J'ai déménagé fin 2014. J'ai effectué un suivi d'adresse à la Poste pendant 1 an. Ma carte grise est à jour.

La 1ère infraction date du 21/06/2015. La dernière du 29/07/2016. L'avis d'opposition et le bordereau ne comporte pas le même montant.

Ai-je un recours ?

Merci de votre aide.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **26/10/2017** à **21:07**

Bsr,

Insistez, vous pourrez joindre le service concerné et vous saurez que faire.

Il sera difficile de vous répondre ici, mais vous pouvez aussi contacter un avocat spécialiste (ci contre à droite peut-être).